

Date d'affichage : 07/11/2019

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 06/11/2019**

Présents : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, T. DOUILLY, J. VARLET, D. SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 22/09/2019 :

SD2A 50143.1 LANDRETHUN LE NORD – ARDRES RC. Retour du dossier par la commission de Discipline pour info. Match à jouer.

Fém à 8 D1A 52195.1 CALAIS GD PASCAL C – CALAIS BEAU MARAIS. Retour du dossier par la commission de Discipline pour info. CALAIS GD PASCAL C 0 – CALAIS BEAU MARAIS 3 par pénalité.

Journée du 06/10/2019 :

Fém à 11 D1A 55240.1 BOURTHES US – LONGUENESSE JS. Retour du dossier par la commission de Discipline pour info. BOURTHES US 3 – LONGUENESSE JS 0 par pénalité.

Journées des 14 au 17/10/2019 :

U13 NORD D3D 52854.1 GUINES ES – CAMPAGNE LES GUINES. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de GUINES ES. Homologué : GUINES ES 0 – CAMPAGNE LES GUINES 3 par pénalité. Amende 10 Euros à GUINES ES.

U13 OUEST D2A 53551.1 BOULOGNE ESL B – CONDETTE JS. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de BOULOGNE ESL. Homologué : BOULOGNE ESL B 0 – CONDETTE JS 3 par pénalité. Amende 10 Euros à BOULOGNE ESL.

U13 OUEST D4E 53347.1 EQUIHEN US – CONDETTE JS. Match refixé le 06/11/2019.

U11 NORD D1A 52275.1 BOULOGNE USCO – SAINT OMER US. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de BOULOGNE USCO. Homologué : BOULOGNE USCO 0 – SAINT OMER US 3 par pénalité. Amende 10 Euros à BOULOGNE USCO.

U11 EST D1A 52485.1 COQUELLES SC - BOULOGNE USCO B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de COQUELLES SC. Homologué : COQUELLES SC 0 – BOULOGNE USCO B 3 par pénalité. Amende 10 Euros à COQUELLES SC.

U11 OUEST D2B 54919.1 CONDETTE JS – LE PORTEL STADE B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de CONDETTE JS. Homologué : CONDETTE JS 0 – LE PORTEL STADE B 3 par pénalité. Amende 10 Euros à CONDETTE JS.

U11 OUEST D3D 53021.1 CONDETTE JS B – ST LEONARD B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de CONDETTE JS. Homologué : CONDETTE JS B 0 – ST LEONARD B 5 par pénalité. Amende 10 Euros à CONDETTE JS.

Journées des 26 et 27/10/2019 :

SD2D 50310.1 CONDETTE JS – ST LEONARD B. Réserves de CONDETTE JS non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : CONDETTE JS 6 – ST LEONARD ES B 0. Amende 30 Euros à CONDETTE JS.

SD3A 50354.1 GUINES MARAIS – CALAIS BALZAC. Match non joué suite à un arrêté municipal en date du 25/10/2019.

- Considérant l'envoi de l'arrêté municipal dans les délais par la mairie au District
- Considérant que suite à une mauvaise appréciation du serveur de la FFF, cet arrêté est parti dans les spams
- Considérant que la responsabilité de cette erreur ne peut être imputée au club
- Lecture faite des pièces au dossier
- La commission décide de donner match à jouer

Transmis à la commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD3E 50532.1 DESVRES JS B – FRENCQ US. Match arrêté à la 34^{ème} minute de jeu suite à la blessure grave d'un joueur de DESVRES JS. Lecture faite des pièces au dossier, la commission décide de donner match à jouer. Transmis à la commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD4D 51037.1 THEROUANNE US – BLENEDECQUES ES B. Réserves de THEROUANNE US sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de BLENEDECQUES ES B, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas ce jour ou le lendemain.

Confirmées, appuyées, non recevables. Après vérification de la FMI du 13/10/2019 en SD1A TOURNEHEM AS – BLENEDECQUES ES, aucun joueur n'est dans le cas.

Homologué : THEROUANNE US 0 – BLENEDECQUES ES B 2.

Droits non remboursés à THEROUANNE US.

SD4F 52017.1 LONGFOSSE FLC B – MARQUISE US B. Réserves de LONGFOSSE FLC B non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : LONGFOSSE FLC B 3 – MARQUISE US B 2. Amende 30 Euros à LONGFOSSE FLC.

SD5D 52061.1 BERCK GENTY – CUCQ AS D. 2^{ème} forfait de CUCQ AS D.

Homologué : BERCK GENTY 3 – CUCQ AS D 0 par forfait.

Match retour le 10-05-2020 à BERCK GENTY. Amende 48€ à CUCQ AS.

SD6B 51501.1 ZUTKERQUE FC – LANDRETHUN LES ARDRES. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif. L'arbitre ayant constaté la présence des deux équipes, la commission décide de donner match à jouer. Transmis à la commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD6C 51590.1 SAINT MARTIN AU LAERT C – BLENEDECQUES ES D. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif affiché à l'entrée du stade. L'arbitre ayant constaté la présence des deux équipes, la commission décide de donner match à jouer. Transmis à la commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD7F 51454.1 LA CAPELLE FC B - SAINT MARTIN BOULOGNE D. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif affiché à l'entrée du stade. L'arbitre ayant constaté la présence de l'équipe de la CAPELLE FC B et l'absence de l'équipe de SAINT MARTIN BOULOGNE D.

Lecture faite des pièces au dossier, la commission décide de donner match perdu par forfait à SAINT MARTIN BOULOGNE D (2^{ème} forfait).

Homologué : LA CAPELLE FC B 3 – SAINT MARTIN BOULOGNE D 0 par forfait. Match retour le 10/05/2020 à LA CAPELLE FC. Amende 35 Euros à SAINT MARTIN BOULOGNE.

SD7G 51543.1 Homologué : ANDRES AS 3 – GUINES MARAIS C 0.

Fém à 8 D1B 52238.1 GUINES MARAIS – COYECQUES US. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif. Lecture faite des pièces au dossier. La commission décide de donner match à jouer. Transmis à la commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

U17A 53794.1 LA CAPELLE FC - CALAIS CATENA. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif. L'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe de CALAIS CATENA et de 7 joueurs pour l'équipe de la CAPELLE FC. 1^{er} forfait de LA CAPELLE FC et 1^{er} forfait de CALAIS CATENA.

Homologué : LA CAPELLE FC 0 – CALAIS CATENA 0 par forfait. Amende 14 Euros à LA CAPELLE FC et 14 Euros à CALAIS CATENA.

U17D 53876.1 BERCK AS – BLANGY SUR TERNOISE. 1^{er} forfait de BLANGY SUR TERNOISE. Homologué : BERCK AS 3 – BLANGY SUR TERNOISE 0 par forfait. Amende 14 Euros à BLANGY SUR TERNOISE.

U15G 54213.1 LA CAPELLE FC – LE PORTEL STADE B. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif. L'arbitre ayant constaté le terrain impraticable. La commission décide de donner match à jouer. Transmis à la commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

Journée du 01/11/2019 :

SD7D 53766.1 LOTTINGHEM RC – WICQUINGHEM AS. 1^{er} forfait de WICQUINGHEM AS (mail du club). Homologué : LOTTINGHEM RC 3 – WICQUINGHEM AS 0 par forfait. Match retour le 12/04/2020 à LOTTINGHEM RC. Amende 22 Euros à WICQUINGHEM AS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr Claude Fournier

Le Secrétaire : Mr Franck Poret